



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Deux ans d'inéligibilité requis : Christian Coigné doit se mettre en retrait d'urgence de ses nombreuses responsabilités et possibles intérêts dans le domaine du logement

En tant que maire de Sassenage, Christian Coigné a donc reconnu lors de son procès avoir renouvelé en 2016 l'attribution d'un logement d'"urgence" attribué à sa fille en 2014 par sa première adjointe. Le représentant du ministère public ce mardi 23 mars insiste sur le défaut de transparence et l'attribution par son père d'un logement à sa fille...et demande en conséquence 2 années d'inéligibilité pour Christian Coigné.

Son défenseur (par ailleurs maire d'une autre commune de la Métropole et conseiller métropolitain) annonce pour le défendre qu'il aurait pu "faire comme beaucoup d'autres élus et il aurait pris son téléphone pour appeler des bailleurs sociaux et trouver un logement pour sa fille". Ces accusations, de la part d'un élu de la Métropole, non étayées par des faits et des noms, sont scandaleuses. Depuis 2014, les commissions d'attribution de logement à la Métropole sont anonymes. Faut-il donc comprendre que ce sont les bailleurs sociaux départementaux, sous la responsabilité de Christian Coigné, qui sont ainsi mis-en-cause? Lancer des accusations non étayées pour minimiser la responsabilité de Christian Coigné sur des faits avérés n'est pas acceptable.

Christian Coigné n'est pas un élu novice! Cumulant les mandats depuis 20 ans, il est maire de Sassenage, conseiller départemental, président de l'EPFL et vice-président au logement du conseil départemental. Il est parfaitement au courant des règles et des devoirs de l'élu.

EELV Métropole de Grenoble, Ensemble! Grenoble Métropole, Génération.s, La France Insoumise Groupe d'action Rive-Gauche, PCF, PS, PRG, nous demandons le retrait de ses fonctions de Christian Coigné, dans l'attente du délibéré.